



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION SENIORS



District de l'Hérault de Football

COMMISSION SENIORS

Réunion du 14/01/2026

Présidence : **M. Jacques Gay**

Présents : **MM. Bernard Guiraudou – Patrick Langelfeld – Bruno Lefevere – Sylvain Sanna**

Assiste à la réunion : **M. Jacques Naudet**, Délégué du Comité de Direction

Le procès-verbal de la réunion du 17/12/2025 a été approuvé à l'unanimité.



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION SENIORS



Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.

RAPPEL - COUPES

Les tirages au sort des 8^e de Finale de Coupe de l'Hérault Vétérans du 30/01/2026 et 8^e de Finale de Coupe de l'Hérault Seniors et Challenge Maurice Martin du 01/02/2026 auront lieu le jeudi 15/01/2026 à 18h dans les locaux de Midi Libre, Rue du Mas de Grille, à Saint-Jean-de-Védas.

Les clubs en lice (2 personnes maximum par club) sont cordialement invités à y assister (présence requise sur place à 17h30).

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

D1

PALAVAS CE 1/LESPIGNAN VENDRES FC 1

Du 25/01/2026

LESPIGNAN VENDRES FC / PALAVAS CE 1

Du 10/05/2026

Sont inversées

(Accord des clubs)

D2

⚽ Poule B

ASM34 2/MONTPEYROUX FC 1

Du 11/01/2026

MONTPEYROUX FC 1/ ASM34 2

Du 19/04/2026

Ont été inversées

(Accord footclubs)

D3

⚽ Poule B

ESGVH 2/SC SETE 2

Du 09/11/2026, reportée à l'avance par la permanence du District

Est reportée au 01/02/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

⚽ Poule C

MARAUSSAN AO 1/PUIMISSON AS 1

Du 21/12/2025, reportée à l'avance par la permanence du District

Est reportée au 01/02/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêtés municipaux)

ST THIBERY SC 2/FLORENSAC PINET 2

Du 09/11/2025, reportée à l'avance

Est reportée au 01/02/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



COMMISSION SENIORS

D4

⚽ Poule C

MIDI LIROU CAP POILH 1/THEZAN ST GENIES 1

Du 21/12/2025, reportée à l'avance par la permanence du District

Est reportée au 01/02/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

D5

⚽ Poule A

M. ATLAS PAILLADE 4/MAURIN FC 2

Du 25/01/2026

MAURIN FC 2/ M. ATLAS PAILLADE 4

Du 17/05/2026

Sont inversées

(Arrêté municipal – Accord footclubs)

O.VEDASIEU 1/CASTRIES AV 2

Du 25/01/2026

CASTRIES AV 2/ O.VEDASIEU 1

Du 17/05/2026

Sont inversées

(Accord des clubs)

VÉTÉRANS

⚽ Poule C

ST PARGOIRE FC 31/BALARUC STADE 33

Du 16/01/2026

Est reportée au 20/02/2026

(Accord des clubs)

INFORMATION AUX CLUBS

En raison de travaux de réhabilitation des vestiaires du stade Guy Paulet à Gignac consécutifs à un dégât des eaux (arrêté municipal du 09/01/2026), la Commission Seniors accorde une dérogation temporaire au club ENTENTE SPORTIVE GIGNAC VALLEE DE L'HERAULT pour l'implantation des matchs Seniors D1, D3 et D4 sur le terrain synthétique dénommé stade de l'Avenir à Gignac, à charge au club de respecter ses obligations en matière de sécurité.

Suite à la mise hors compétition à titre conservatoire de l'équipe Vétérans de SIRIUS GIRLS POMEROLS, décision prise par le bureau financier lors de sa séance du 17/12/2025 et notifiée au club le 19/12/2025 via notifoot, nous vous informons que la rencontre Vétérans (A) du 16/01/2026 **VENDARGUES PI 33/SIRIUS GIRLS POMEROLS 31** du 16/01/2026 n'aura pas lieu, **donnée perdue par pénalité sur le score de trois buts à zéro à l'équipe SIRIUS GIRLS POMEROLS 31, pour en reporter le bénéfice à l'équipe VENDARGUES PI 33.**



ABSENCE DE DÉSIGNATION DU RESPONSABLE SÉCURITÉ

Vu les feuilles de matchs,

Vu les rapports des officiels,

Conformément aux dispositions de l'Article 15 c) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I, la Commission applique aux clubs ci-après une amende de 30 € pour absence de désignation du Responsable Sécurité lors des rencontres suivantes :

PUSSALICON MAGALAS 1 (552088)

55241264 – Coupe de l'Hérault Seniors du 21/12/2025

Amende : 30 €

F.C. DOMITIA 2 (564538)

55241336 – Challenge Maurice Martin du 04/01/2026

Amende : 30 €

MUDAISON ES 1 (503303)

55241339 – Challenge Maurice Martin du 04/01/2026

Amende : 30 €

SC LODEV 1 (582251)

55241345 – Challenge Maurice Martin du 04/01/2026

Amende : 30 €

LA PEYRADE OL 2 (503338)

54089418 – D3 (B) du 11/01/2026

Amende : 30 €

MAURIN FC 1 (532946)

54102814 – D4 (A) du 10/01/2026

Amende : 30 €

LUNEL-VIEL US 1 (503252)

54102815 – D4 (A) du 11/01/2026

Amende : 30 €

VALERGUES AS 2 (527810)

54102816 – D4 (A) du 11/01/2026

Amende : 30 €

M. PAILLADE MERCURE 1 (547089)

54102818 – D4 (A) du 11/01/2026

Amende : 30 €

JACOU CLAPIERS FA 3 (582757)

54102819 – D4 (A) du 11/01/2026

Amende : 30 €

ESGVH 3 (503188)

54091013 – D4 (C) du 11/01/2026

Amende : 30 €



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION SENIORS



MIDI LIROU CAP POILH 1 (503188)

54091014 – D4 (C) du 11/01/2026

Amende : 30 €

MUDAISON ES 1 (503303)

54103081 – D5 (A) du 11/01/2026

Amende : 30 €

CASTRIES AV 2 (503367)

54103082 – D5 (A) du 11/01/2026

Amende : 30 €

JACOU CLAPIERS FA 4 (582757)

54103083 – D5 (A) du 11/01/2026

Amende : 30 €

PRADES LE LEZ FC 2 (530551)

54103084 – D5 (A) du 11/01/2026

Amende : 30 €

FORFAITS

PUSSALICON MAGALAS 2 (552088)

55241348 – Challenge Maurice Martin du 21/12/2025

À M. PETIT BARD FC 2

Courriel du 18/12/2025

Amende : 28 € (forfait notifié dans les dix jours précédent la rencontre en Challenge Maurice Martin)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

VIL. BEZIERS FC 1 (549694)

55241265 – Coupe de l'Hérault Seniors du 04/01/2026

Contre CASTELNAU CR. 1

Courriel du 03/01/2026 adressé à la permanence du District

Amende : 56 € (28 € pour forfait notifié dans les dix jours précédent la rencontre en Coupe de l'Hérault Seniors, X 2 à domicile)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

ALIGNAN AC 33 (521880)

55241378 – Coupe de l'Hérault Vétérans du 09/01/2026

Contre ST GEORGES RC 31

Courriel du 09/01/2026

Amende : 56 € (28 € pour forfait notifié dans les dix jours précédent la rencontre en Coupe de l'Hérault Seniors, X 2 à domicile)



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



COMMISSION SENIORS

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

MARSILLARGUES 1 (503190)

54102817 – D4 (A) du 11/01/2026

À ST MARTIN LONDRES US 1

Vu la feuille de match,

Vu le planning du District,

Vu le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe ST MARTIN LONDRES US 1 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe MARSILLARGUES 1 avec amende de 40 € (forfait non notifié) pour en reporter le bénéfice à l'équipe ST MARTIN LONDRES US 1 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

En outre, les frais de l'officiel seront mis au débit du club S.A. MARSILLARGUOIS (503190).

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE ADRESSÉE HORS DÉLAI

VU la feuille de match informatisée,

La Commission applique au club ci-après une amende pour feuille de match informatisée adressée hors délai :

ST PARGOIRE FC 2 (503543)

54090612 – D4 (B) du 14/12/2025

Amende : 1^{ère} infraction : 1 €

(Transmission le 17/12/2025 à 19h27)

HD* : hors-délai

Conformément aux dispositions de l'Article 10 g) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE – TABLETTE NON UTILISÉE

Vu la feuille de match version « papier »,

Vu le rapport de l'officiel,

Après vérification de l'analyse FMI via FOOT2000 et des paramétrages dans FOOTCLUBS,

La Commission applique au club ci-après une amende pour défaut d'utilisation de la tablette :

AGDE RCO 33 (548146)

55241381 – Coupe de l'Hérault Vétérans du 09/01/2026

Amende : 1^{ère} infraction : 1 €

(Pas de code d'accès)

Conformément aux dispositions de l'Article 10 f) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION SENIORS



Prochaine réunion le 21/01/2026

Le Président,
Jacques Gay

Le Secrétaire de séance,
Bernard Guiraudou